

le Guilvinec

vue sur océan

COMMUNE DU GUILVINEC

Conseil municipal du 1^{er} juillet 2016 – 19h00

Compte rendu

PRESENTS : Monsieur Tanneau Jean Luc, Monsieur Le Balch Daniel, Monsieur Brunot Pierre, Madame Gadonnay Stéphanie, Madame Bodéré Albane, Monsieur Daniel René-Claude, Monsieur Kerriou Christian, Madame Ranzoni Michèle, Madame Aubrée-Lijour Marie-Claude, Monsieur Palud Bernard, Madame Le Goff Françoise, Monsieur Maréchal Dominique, Monsieur Péron Roger, Monsieur Henri Le Cleach, Monsieur Le Bellec Etienne, Madame Laurent Jocelyne, Monsieur Couant Guillaume.

PRESENTS PAR PROCURATION : Madame Le Gall Gaelle donne pouvoir à Monsieur Kerriou Christian, Madame Gléhen Danièle donne pouvoir à Monsieur Le Balch Daniel, Madame Barbet Sylvie donne pouvoir à Monsieur Daniel René-Claude, Monsieur Guéguen Johan donne pouvoir à Monsieur Brunot Pierre et Monsieur Biet Thomas donne pouvoir à Monsieur Tanneau Jean Luc.

ABSENTE : Madame Volant Laure

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Bodéré Albane.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 22

Le compte rendu de la dernière séance n'appelle aucune observation et est approuvé.

Monsieur le Maire demande l'ajout de trois délibérations :

- Subvention de fonctionnement à l'AFIDESA
- Avenant sur marché à bons de commandes pour la voirie
- Echange parcelles

Demande de subvention au titre des amendes de police pour la sécurisation des abords de l'école

Pierre Brunot précise au conseil municipal que la rue du Château va faire l'objet de travaux d'amélioration de la sécurité piétonne aux abords de l'école Jean Le Brun.

En application de l'article R. 2334-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Départemental est compétent pour répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Cette année, la commission permanente a

reconduit deux thématiques de sécurité routière : les liaisons piétonnes et les aménagements de sécurité aux abords des ERP.

Le projet consiste en la suppression des deux dos d'âne et la chaussée sera réhaussée. La largeur de celle-ci sera réduite afin de « casser » la vitesse. Des barrières de protection seront également mises en place.

Ainsi, il propose au conseil municipal :

- D'approuver le projet d'aménagement de la rue du Château aux abords de l'école validé par ailleurs par le conseil d'école ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental du Finistère une participation au titre de la répartition du produit des amendes de police.

A l'unanimité des présents, les propositions sont adoptées.

Accord du conseil municipal pour autoriser le Maire à défendre les intérêts de la commune dans le cadre d'un recours au tribunal administratif

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Considérant que par requête enregistrée le 12/05/2016, Monsieur et Madame Michel et Anne Habib ont déposé devant le tribunal administratif de Rennes un recours visant à l'annulation de l'arrêté du 14 mars 2016 par lequel le maire de la commune a retiré et refusé le PC n°029 072 15 00019 ;

Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la ville dans cette affaire ;

Le conseil municipal est amené à :

- Autoriser Monsieur le Maire à ester en défense dans la requête introduite devant le Tribunal administratif de Rennes
- Désigner le Cabinet LARZUL BUFFET LE ROUX & Associés, basé à Rennes, pour représenter la commune dans cette instance.

A l'unanimité des présents, les propositions sont adoptées.

Signature d'un avenant au marché à bons de commande pour la modernisation de la voirie 2015-2017

Pierre Brunot rappelle au conseil municipal qu'un marché à bons de commande a été conclu avec l'entreprise Colas pour la modernisation de la voirie sur la période 2015-2017.

Au regard de certaines urgences, il est proposé au conseil municipal de porter le montant maximum à 180 000 € TTC au lieu de 150 000 €.

Avec 3 abstentions (Le Bellec Etienne, Laurent Jocelyne, Couant Guillaume), l'avenant est accepté.

Approbation du rapport annuel du délégataire 2015 pour l'assainissement collectif

Pierre Brunot rappelle au conseil municipal que le délégataire chargé de la gestion du service assainissement remet chaque année un rapport sur les données techniques, financières et administratives du service.

Ce document complet est consultable en mairie.

Pierre Brunot présente les éléments importants mis en exergue dans la synthèse jointe au rapport préparatoire.

Sur les chiffres clés, il est constaté une diminution du mètre linéaire de canalisations lié à la suppression de l'ancien réseau allant du Guilvinec jusqu'à la station de Treffiagat.

Le volume assujéti à la redevance assainissement est en baisse par rapport à 2014. Divers événements peuvent expliquer cette baisse (diminution de la population, séjours moins longs dans les résidences secondaires, ...). Le volume épuré à la station d'épuration est par conséquent moins important qu'en 2014. La faible pluviométrie ainsi que les travaux menés sur les réseaux visant à réduire les eaux claires parasites ont également contribué à cette baisse de volume.

Concernant les eaux claires parasites, des discussions ont eu lieu avec la commune de Plomeur, la DDTM, l'Agence de l'Eau ainsi que la SAUR afin de planifier des programmes de travaux sur les réseaux. Certains d'entre eux ont commencé à la fin de l'année 2015 et se poursuivent actuellement. L'efficacité de ces travaux est déjà avérée dans la mesure où les volumes en entrée de station sont en diminution.

Quant au nombre de branchement (on entend branchement opérationnel c'est-à-dire donnant lieu à facturation), son nombre stagne. Des remarques émanent du conseil sur les constructions de maisons individuelles réalisées en 2015. Ces nouveaux branchements seront comptabilisés en 2016.

Pierre Brunot termine son intervention en indiquant que l'ensemble des contrôles réguliers et inopinés sur les rejets de la station sont conformes à la réglementation.

Daniel Le Balch souhaite communiquer sur le prix de la redevance assainissement. Il énonce les chiffres pour 2016 pour une consommation théorique de 120 m³ :

	Quantité	Prix unitaire	Abonnement	Consommation
	m3	€ HT	€ HT	€ HT
Abonnement part SAUR			37,69 €	
Abonnement part communale			40,00 €	
Consommation part SAUR	120	0,8977 €		107,72 €
Consommation part communale	120	0,8800 €		105,60 €
Redevance modernisation des réseaux de collecte	120	0,1800 €		21,6000 €
TOTAL FACTURE (en € HT)	120			312,6140 €
TOTAL FACTURE (en € TTC)	120			343,8754 €
Soit le m3 en 2016 pour une consommation théorique de 120m³				2,87 €

Le prix est donc en légère baisse par rapport à 2015 (2,91 € le m³ pour une consommation théorique de 120 m³)

Après présentation de la synthèse, le rapport est approuvé avec trois abstentions (Le Bellec Etienne, Laurent Jocelyne, Couant Guillaume).

Adhésion au groupement d'achat pour l'électricité

Monsieur Pierre Brunot rappelle au conseil municipal que, depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Dans ce cadre, le regroupement pour les personnes morales de droit public et privé acheteuses d'électricité est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, mais également de réaliser des économies d'échelle.

La commune a déjà adhéré au groupement d'achat pour le gaz naturel initié par le SDEF (conseil municipal du 27 avril dernier). Il est donc proposé au conseil de renouveler cette opération pour l'électricité en :

- Autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant pour adhérer au groupement pour l'achat d'électricité,
- Autorisant Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente décision.

Etienne Le Bellec porte à la connaissance du conseil que la libéralisation du marché de l'énergie a engendré de fortes hausses dans certains pays (nord de l'Europe). Le choix d'opter pour des tarifs non réglementés risque d'entraîner de fortes augmentations du prix de l'énergie à moyen terme.

Avec trois votes contre (Le Bellec Etienne, Laurent Jocelyne, Couant Guillaume), les propositions sont adoptées.

Acquisition par la commune de la parcelle AC 287 au lotissement de Kermeur

René-Claude Daniel rappelle la procédure engagée par la commune pour l'acquisition d'une parcelle cadastrée AC 287 conformément à l'article 713 du code civil (bien vacant et sans maître).

Vu l'arrêté municipal du 7 août 2007 présumant le bien vacant et sans maître,

Vu la délibération du conseil municipal du 22 février 2008 par laquelle le conseil municipal décide d'intégrer cet immeuble dans le domaine privé communal,

Vu l'arrêté municipal du 5 juin 2008 appréhendant l'immeuble concerné,

Considérant que la procédure telle que décrite à l'article 713 du code civil est terminée,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet ;

- De prendre en charge tous les frais liés à cette affaire.

A l'unanimité des membres présents, la proposition est adoptée.

Echange de parcelles

René Claude Daniel expose au conseil municipal que la commune s'est lancée dans la régularisation de parcelles privées sur lesquelles le domaine public s'est étendu. De nombreuses parcelles sur le territoire de la commune sont concernées.

Le cadastre ne correspond donc pas à la réalité du terrain.

Dans le cadre d'une vente d'un immeuble, il est proposé au conseil municipal l'échange suivant :

- La commune du GUILVINEC cède au profit de Monsieur Alexandre COIC un petit terrain cadastré section AE N° 1510 situé rue Mejou Bihan d'une superficie de 08 ca. En échange, Monsieur Alexandre COIC cède au profit de la commune une partie de la parcelle cadastrée section AE N°1509 située rue du Steir d'une superficie de 21 ca.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver cet échange avec Monsieur COIC,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique,
- A prendre en charge les frais de notaires relatifs à cette affaire.

Toujours dans le cadre de la régularisation des parcelles occupées par le domaine public, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'acquisition de 24 ca situé rue Emile Zola et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique avec Monsieur JONCOUR René.

A l'unanimité des présents, les propositions sont acceptées.

Décisions modificatives n°1 sur le budget principal et sur le budget assainissement

Daniel Le Balch expose au conseil municipal que des mouvements de crédits sont nécessaires sur le budget principal ayant pour raison :

- L'intégration des montants notifiés des dotations de l'Etat (- 104 364 € par rapport aux prévisions votées)
- La suppression de l'opération n°111 « acquisition foncière » (-63 000 €) et le réajustement de certaines opérations d'investissement afin d'absorber la baisse des dotations
- Le réajustement du produit des taxes aux droits de mutation (+ 9000 €)

A l'unanimité des présents, la décision modificative n°1 sur le budget principal est approuvée.

Des mouvements de crédits sont également nécessaires sur le budget assainissement. Il est proposé d'augmenter de 20 000 € les sommes affectées à l'opération n°101

« modernisation de la station d'épuration » afin de procéder à l'installation du second tamis.

A l'unanimité des présents, la décision modificative n°1 sur le budget assainissement est approuvée.

Versement de subventions de fonctionnement aux associations

Dans sa réunion du 27 avril dernier, le conseil municipal a approuvé les subventions aux associations. Certaines demandes ayant été transmises a posteriori, Daniel le Balch propose de verser un montant de subvention par association conformément au tableau suivant :

Demandeurs	Montant accordé en 2015	Montant proposé pour 2016
Amicale des Donneurs de Sang du Pays Bigouden	-	50,00 €
Les nageurs Bigoudens	30,00 €	30,00 €
Plomeur Tennis Table	-	70,00 €
AFIDESA (1% des recettes liées à l'assainissement collectif)	2 563,00 €	2 561, 00 €

Etienne Le Bellec émet une remarque sur le montant de subvention de l'Amicale des Donneurs de Sang du Pays Bigouden qui pourrait être aligné sur celui de Plomeur Tennis de Table.

A l'unanimité des présents, les subventions proposées sont acceptées et celle de l'Amicale des Donneurs de Sang du Pays Bigouden est portée à 70 €.

Modification de la régie relative à la garderie scolaire

Stéphanie Gadonnay propose au conseil municipal de modifier la régie garderie scolaire en particulier le moyen d'encaissement. A l'heure actuelle, les encaissements se font par le biais de tickets. Il est proposé au conseil municipal de passer à un système de facturation à l'image de celui pratiqué pour la cantine scolaire.

A l'unanimité des présents, la modification est acceptée.

Convention de partenariat avec le Malamok pour les Estivales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Malamok a proposé d'assurer la programmation de la saison 2016 des estivales. Une convention fixant les obligations des parties doit être signée entre la commune et l'association. Les modalités de la convention sont les suivantes :

- Quatre soirées sont gérées par l'association, la cinquième directement par la commune
- Versement d'une subvention de 15 700 €
- La promotion des soirées sera effectuée par la commune via l'office de tourisme

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention telle que jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Avec une abstention (Marie-Claude Aubrée-Lijour), la convention est acceptée et Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Par une délibération du 14 novembre 2014, Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme. Depuis la commission urbanisme s'est réunie à plusieurs reprises et a permis d'élaborer le premier document soumis au conseil municipal, le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Ce document qui ne fera pas l'objet d'un vote mais d'un débat fixe les orientations générales d'aménagement, du niveau d'équipement ainsi que de la protection des espaces naturels.

Aucune question n'est posée sur la procédure.

Monsieur le Maire déclare alors le débat ouvert et laisse la parole à René-Claude Daniel sur la présentation du premier axe (Favoriser un développement urbain maîtrisé pour répondre aux besoins de la population résidente et estivale, et maintenir un cadre de vie agréable).

Dominique Maréchal souligne que la qualité de vie au Guilvinec contribue à son attractivité. Il convient d'améliorer certains services (notamment périscolaires) afin d'accueillir les enfants de parents dont le lieu de travail est éloigné.

Stéphanie Gadonnay répond que pour le moment aucune demande n'a été adressée pour modifier les horaires d'ouverture.

Monsieur le Maire réoriente le débat sur l'objectif de croissance de 0,4% fixé par le PADD. Daniel Le Balch complète ces propos en indiquant que cet objectif est celui fixé par le SCOT (ainsi que la répartition des 16 hectares qui sont prévus à vocation d'habitat). Cet objectif peut paraître compliqué à atteindre mais René Claude Daniel relève que les nombreuses parcelles répertoriées sur la commune peuvent faire l'objet de regroupement (certains propriétaires l'ont déjà contacté pour envisager des opérations conjointes). Guillaume Couant pose la question des maisons vides laissées pratiquement à l'abandon. Monsieur le Maire répond que certaines initiatives réglementaires viennent avantager Guilvinec (PPRL, loi littoral, ...). Ces mesures vont limiter l'urbanisation sur les autres communes littorales ce qui peut amener les particuliers à s'intéresser au patrimoine bâti du Guilvinec, peu impacté par ses mesures. Il ajoute que des opérations sont déjà lancées sur la commune (par exemple rue de la Grève Blanche) pour faire baisser la « bulle spéculative » sur l'immobilier.

Guillaume Couant demande si l'intervention de l'Établissement Public de Bretagne ne serait pas une aide dans cette démarche. Monsieur le Maire répond que pour solliciter cet organisme, il convient d'avoir un projet structurel sur une emprise foncière ciblée. En effet, l'EPF intervient sur la négociation immobilière et sur le montage du projet. L'ensemble des dépenses est entièrement supportée par la collectivité. Daniel Le Balch indique qu'il convient de ne pas engager de dépenses trop lourdes à la commune suite aux baisses successives de la dotation globale de fonctionnement.

Sur les friches Furic, Guillaume Couant interroge le Maire sur un éventuel projet. Monsieur le Maire répond que le propriétaire a mandaté un cabinet pour travailler sur une réhabilitation du site. Le projet n'est pas abouti mais la commune n'est pas partenaire de l'opération.

Sur l'axe 2 (Soutenir un développement économique local et dynamiser les secteurs d'activités liés au port et au tourisme), René-Claude Daniel rappelle toute l'importance de préserver l'activité pêche au Guilvinec. Monsieur le Maire réaffirme la volonté de maintenir des investissements lourds sur les structures mises à la disposition des pêcheurs (notamment la criée) pour faire face à la concurrence des autres ports de pêche.

Concernant la futur gestion des ports de pêche, Daniel Le Balch précise que, suite à la loi Notre, la compétence va être partagée entre la région, le département et les communautés de communes qui vont se regrouper autour d'un groupement d'intérêt public (GIP). Les modalités de cette nouvelle structure et le mode de gestion ne sont pas encore connues.

A propos des commerces, René-Claude Daniel indique que les loyers pratiqués sont actuellement en train de baisser ce qui permettrait une redynamisation du centre-ville.

A propos du tourisme, Monsieur le Maire indique qu'il est non seulement important de rester attractif touristiquement mais aussi qu'il convient de renforcer les structures d'accueil. A l'heure actuelle, les structures permettant un accueil suffisant se trouvent à Pont l'Abbé ou Quimper.

Sur l'axe 3 (Préserver le patrimoine environnemental et paysager de la commune, et valoriser les ressources), René-Claude Daniel fait état des monuments historiques de la commune restaurés au cours des dernières années (Saint-Trémeur, manoir de Kergoz, abri du marin, ...). Concernant le patrimoine naturel, la gestion des zones humides par Ouesco, à travers le SAGE, permet de limiter de façon intelligente l'urbanisation. Il en est de même pour le PPRL où la collectivité a tenté d'y associer au maximum la population.

Le débat se termine à 20h50 et clos la séance du conseil municipal.

La secrétaire de séance,



Albane BODERE